

Les titres décrits dans les suppléments de prospectus précisés ci-dessous, chacun daté du 10 septembre 2025 (chacun, un « **supplément de prospectus** », et collectivement, les « **suppléments de prospectus** »), et chacun dans leur version de nouveau modifiée par la présente modification aux suppléments de prospectus, ainsi que dans le prospectus préalable de base simplifié daté du 10 septembre 2025 de la CIBC relatif à son programme de certificats canadiens d'actions étrangères, dans sa version modifiée (le « **prospectus préalable de base** ») et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi aux fins du placement des titres auquel les suppléments de prospectus se rapportent (collectivement, à l'égard d'un seul supplément de prospectus, le « **prospectus** ») ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

Ces titres ne sont pas ni ne seront enregistrés en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »), et ils ne peuvent pas être offerts, vendus ou livrés aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis (au sens de « U.S. person » dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933), ou pour le compte ou au profit de telles personnes. Voir « Mode de placement » dans chacun des suppléments de prospectus.

Modification n° 1 apportée au supplément de prospectus relatif aux CCAE néerlandais n° 1, au supplément de prospectus relatif aux CCAE allemands n° 1 et au supplément de prospectus relatif aux CCAE suisses n° 1, chacun daté du 10 septembre 2025, chacun au prospectus préalable de base daté du 10 septembre 2025

Placement permanent

Le 15 octobre 2025



Banque Canadienne Impériale de Commerce
(banque à charte canadienne)

Certificats canadiens d'actions étrangères

Chaque supplément de prospectus, avec le prospectus préalable de base, vise le placement d'un certain nombre de séries de CCAE désignées comme appartenant aux catégories des CCAE néerlandais, des CCAE allemands et des CCAE suisses, respectivement (collectivement, les « **CCAÉ visés** ») émis par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « **CIBC** ») se rapportant aux actions sous-jacentes correspondantes (collectivement, les « **actions sous-jacentes visées** »), comme il est indiqué dans le tableau ci-après. Les termes définis dans le prospectus à l'égard d'une série de CCAE ont le même sens dans la présente modification.

Le 10 octobre 2025, la CIBC a annoncé son intention de changer le lieu d'inscription des CCAE visés, les faisant passer de Cboe Canada Inc. (la « **Cboe Canada** ») à la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») sous leurs symboles boursiers actuels, comme il est indiqué dans le tableau ci-après. À la suite de cette annonce, les CCAE visés ont été radiés volontairement de la cote de la Cboe Canada à la fermeture des bureaux le mercredi 15 octobre 2025 et seront inscrits à la cote de la TSX le jeudi 16 octobre 2025.

CCAÉ visés	Symbole boursier du CCAÉ	Actions sous-jacentes visées	Supplément de prospectus correspondant
Certificats canadiens d'actions étrangères d'Allianz (couverts en \$ CA)	TSX : ALZ	Actions ordinaires d'Allianz SE (Bourse de Francfort : ALV)	Supplément de prospectus relatif aux CCAE allemands n° 1 daté du 10 septembre 2025
Certificats canadiens d'actions étrangères d'ASML (couverts en \$ CA)	TSX : ASML	Actions ordinaires d'ASML Holding N.V. (Euronext Amsterdam : ASML)	Supplément de prospectus relatif aux CCAE néerlandais n° 1 daté du 10 septembre 2025

Certificats canadiens d'actions étrangères de BMW (couverts en \$ CA)	TSX : BMW	Actions ordinaires de Bayerische Motoren Werke AG (Bourse de Francfort : BMW)	Supplément de prospectus relatif aux CCAE allemands n° 1 daté du 10 septembre 2025
Certificats canadiens d'actions étrangères d'ING (couverts en \$ CA)	TSX : INGS	Actions ordinaires d'ING Groep N.V. (Euronext Amsterdam : INGA)	Supplément de prospectus relatif aux CCAE néerlandais n° 1 daté du 10 septembre 2025
Certificats canadiens d'actions étrangères de Mercedes-Benz (couverts en \$ CA)	TSX : BENZ	Actions ordinaires de Mercedes-Benz Group AG (Bourse de Francfort : MBG)	Supplément de prospectus relatif aux CCAE allemands n° 1 daté du 10 septembre 2025
Certificats canadiens d'actions étrangères de Nestlé (couverts en \$ CA)	TSX : NSTL	Actions nominatives de Nestlé S.A. (SIX Swiss Exchange : NESN)	Supplément de prospectus relatif aux CCAE suisses n° 1 daté du 10 septembre 2025
Certificats canadiens d'actions étrangères de Novartis (couverts en \$ CA)	TSX : NVS	Actions nominatives de Novartis AG (SIX Swiss Exchange : NOVN)	Supplément de prospectus relatif aux CCAE suisses n° 1 daté du 10 septembre 2025
Certificats canadiens d'actions étrangères de Roche (couverts en \$ CA)	TSX : ROG	Titres de participation sans droit de vote de Roche Holding AG (SIX Swiss Exchange : ROG)	Supplément de prospectus relatif aux CCAE suisses n° 1 daté du 10 septembre 2025
Certificats canadiens d'actions étrangères de SAP (couverts en \$ CA)	TSX : SAPS	Actions ordinaires de SAP SE (Bourse de Francfort : SAP)	Supplément de prospectus relatif aux CCAE allemands n° 1 daté du 10 septembre 2025
Certificats canadiens d'actions étrangères de Siemens (couverts en \$ CA)	TSX : SMNS	Actions nominatives ordinaires de Siemens AG (Bourse de Francfort : SIE)	Supplément de prospectus relatif aux CCAE allemands n° 1 daté du 10 septembre 2025
Certificats canadiens d'actions étrangères d'UBS (couverts en \$ CA)	TSX : UBSS	Actions nominatives d'UBS Group AG (SIX Swiss Exchange : UBSG)	Supplément de prospectus relatif aux CCAE suisses n° 1 daté du 10 septembre 2025

La radiation des CCAE visés de la cote de la Cboe Canada dont il est fait mention ci-dessus n'aura aucune incidence sur les CCAE visés en circulation ni sur les intérêts et les droits des porteurs de CCAE à l'égard des paniers pertinents d'actions sous-jacentes visées détenues pour chaque série dans les comptes de dépôt de titres concernés. Les CCAE visés continueront d'être offerts aux termes du prospectus.

Dans le cadre de ce qui précède, les suppléments de prospectus sont par les présentes modifiés comme suit :

- a) la phrase figurant à la première ou à la deuxième page de chaque supplément de prospectus qui se lit comme suit : « Chacune des séries offertes de CCAE est inscrite à la cote de la bourse de valeurs exploitée par Cboe Canada Inc. (la « **Cboe Canada** »). » est intégralement supprimée et remplacée par ce qui suit :

Chacune des séries offertes de CCAE est inscrite à la cote de la bourse de valeurs exploitée par la Bourse de Toronto (la « **TSX** »).

- b) toute autre mention de la « Cboe Canada » dans chaque supplément de prospectus est remplacée par une mention de la « **TSX** ».